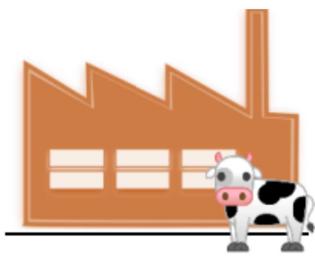
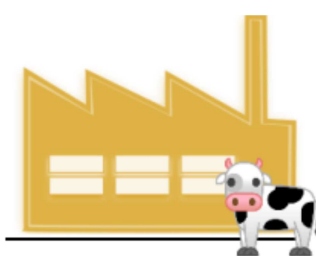
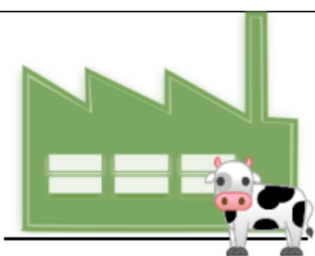


CONDITIONS AUX MOUVEMENTS DE BOVINS DANS LE CADRE DE LA DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE

R(UE)2020/687 : **MOUVEMENT VERS UN ABATTOIR**

Destination Départ	 Abattoir en ZP	 Abattoir en ZS	 Abattoir en ZI
 Elevage en ZP	Animaux vaccinés moins de 28 jours : ✓ Abattoir le plus proche possible en ZP (zone de Protection) sinon abattage en ZS (zone de Surveillance) si impossible abattage en ZI (zone Indemne) ✓ Visite sanitaire (VS) dans les 72H avant le mouvement : examen clinique de tous les animaux de l'unité épidémiologique ✓ Demande d'un Laissez passer sanitaire (LPS) ✓ Abattage 24H après l'arrivée ✓ Mise en bouverie séparément ✓ Nettoyage désinfection des locaux de l'abattoir sous supervision officielle ✓ Nettoyage désinfection des moyens de transports sous supervision officielle Animaux vaccinés depuis 28 jours ou plus : ✓ Abattoir le plus proche possible en ZP / sinon abattage en ZS / Si impossible abattage en ZI avec examen clinique obligatoire ✓ Demande d'un Laissez passer sanitaire (LPS) ✓ Abattage 24H après l'arrivée ✓ Mise en bouverie séparément ✓ Nettoyage désinfection des locaux de l'abattoir sous supervision officielle ✓ Nettoyage désinfection des moyens de transports sous supervision officielle		
 Elevage en ZS	Animaux vaccinés moins de 28 jours : ✓ Uniquement si pas possible d'abattre en ZS. ✓ Demande d'un Laissez passer sanitaire (LPS) ✓ Examen clinique de tous les animaux de l'exploitation avant départ ; ✓ Nettoyage et désinfection des moyens de transport fait sous supervision officielle ; Animaux vaccinés depuis 28 jours ou plus : ✓ Demande d'un Laissez passer sanitaire (LPS) ✓ Nettoyage et désinfection des moyens de transport fait sous supervision officielle ;	Animaux vaccinés moins de 28 jours : ✓ Demande d'un Laissez passer sanitaire (LPS) Examen clinique de tous les animaux de l'exploitation avant départ Animaux vaccinés depuis 28 jours ou plus : ✓ Demande d'un Laissez passer sanitaire (LPS)	Animaux vaccinés moins ou plus de 28 jours : ✓ Uniquement si pas possible d'abattre en ZR (zone réglementée). Abattoir en ZI le plus proche possible de la ZS ✓ Demande d'un Laissez passer sanitaire (LPS) ✓ Examen clinique de tous les animaux de l'exploitation avant départ ;
 Elevage en ZI	✓ Transfère sans rupture de charge de l'entrée en ZR jusqu'à l'abattoir de destination ; ✓ Privilégier en ZR (zone réglementée) les grands axes routiers et éviter le passage à proximité d'établissements qui détient des bovins. RAS		

Animaux vaccinés depuis 28 jours ou plus :

✓

 Abattoir le plus proche possible en ZP / sinon abattage en ZS / Si impossible abattage en ZI avec examen clinique obligatoire

✓

 Demande d'un Laissez passer sanitaire (LPS)

✓

 Abattage 24H après l'arrivée

✓

 Mise en bouverie séparément

✓

 Nettoyage désinfection des locaux de l'abattoir sous supervision officielle

✓

 Nettoyage désinfection des moyens de transports sous supervision officielle